

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024-03-07

COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à 18H40, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 20 mars 2024

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 20

Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : BOUDENS David

**Présents :**

Mme POULAIN, Conseiller aux décideurs locaux Castillon la Bataille (CDL),  
USTOM : HUNALD BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Elisabeth ROBERT, Responsable ressources humaines, Marine NAVAILS, Comptable, Responsable des marchés publics.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel /  
**Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MOTHES Christophe), MIQUEU Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis (pouvoir de BOUTY Gilbert) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David (pouvoir de LACHAIZE David), GROSSIAS Mireille (pouvoir de ROBERT Pierre), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel), CELESTE Patricia / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis, VILLETTE Roger.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MOTHES Christophe (donne pouvoir à MALAMBIC Benjamin) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert (pouvoir à REY Jean-Louis) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : LACHAIZE Yolande (donne pouvoir à BOUDENS David) / MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François), ROBERT Pierre (donne pouvoir à GROSSIAS Mireille).

**Absents excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : BREILLAT Jacques, BOURDIER Christian / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LAMARCHE Alexandre.

**Absents non excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : ANGELY Jacques, BOUCHON Bernard, DUVAL Viviane, FAURE Charles / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LABARBE Anne-Marie

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Comité Syndical de l'Union des Syndicats pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicable aux services publics industriels et commerciaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu les comptes de gestion visés et transmis par le trésorier du Service de Gestion Comptable de Coutras,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation du compte administratif 2023 faite par Monsieur le Président aux membres de l'assemblée et le débat qui s'en est suivi,

Considérant que, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, M. MALANDIT-SALLAUD, Président, est sorti de la salle où se tenait la séance et n'a pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, sous la présidence du doyen de l'assemblée, M THIBAUT Daniel, le Comité Syndical à l'unanimité

- **DECIDE** de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2023 du budget principal de l'USTOM, lequel peut se résumer ainsi :

USTOM (Budget 82400)	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		527 115,72		5 418 279,19	0,00	5 945 394,91
Opérations de l'exercice	1 593 247,96	944 154,28	11 166 981,45	12 431 875,78	12 760 229,41	13 376 030,06
TOTAUX	1 593 247,96	1 471 270,00	11 166 981,45	17 850 154,97	12 760 229,41	19 321 424,97
<b>Résultat de clôture (solde d'exécution)</b>		<b>-121 977,96</b>		<b>6 683 173,52</b>		<b>6 561 195,56</b>
Restes à réaliser	678 471,22	0,00			678 471,22	0,00
TOTAUX CUMULES	2 271 719,18	1 471 270,00	11 166 981,45	17 850 154,97	13 438 700,63	19 321 424,97
<b>Résultat cumulé (solde d'exécution)</b>		<b>-800 449,18</b>		<b>6 683 173,52</b>		<b>5 882 724,34</b>

- **DECIDE** de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DECIDE** de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits tels que suivant :

\*en dépenses :

Chapitres	Intitulé	Montant de l'engagement
20	Immobilisations incorporelles	153 731,92 €
21	Immobilisations corporelles	524 739,30 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
	<b>Total</b>	<b>678 471,22 €</b>

\*en recettes : néant

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,


Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

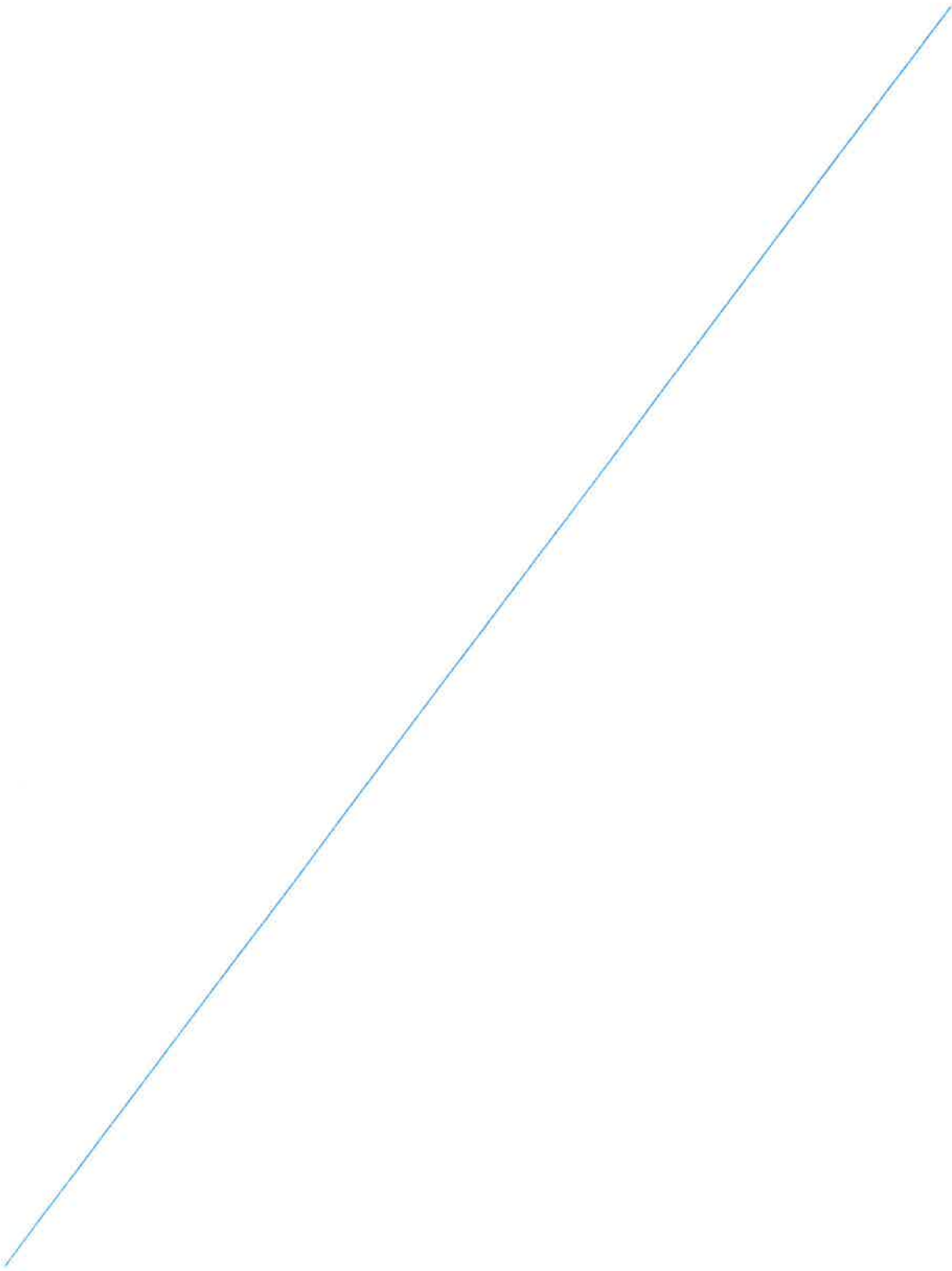
Le Président  
Christian MALANDU SALLAUD



2023/16



Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024  
Publié le 04/04/2024 *S'LO*  
ID : 033-253303499-20240404-COMPTEADM2023-BF



## NOTE DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### 1. En section de fonctionnement :

La section de fonctionnement présente un excédent de **1 264 894 €**, en **légère progression comparativement à celui de 2022, qui s'élevait à 1.187.816 €**. Cet excédent résulte :

- de recettes de fonctionnement à hauteur de **12.428.423 €**, en recul de - 250.933 €
- de dépenses de fonctionnement à hauteur de **11.164.431 €**, en recul de -328.011 €

Ce niveau de résultat, confirmant celui des deux années précédentes, est particulièrement satisfaisant car il illustre une situation financière complètement et structurellement rétablie sur des fondamentaux solides.

Des éléments **structurels de gestion** mis en évidence lors des deux premiers exercices du mandat ont permis de compenser une **conjoncture moins porteuse** sur les reprises de matériaux recyclés : ainsi, les recettes de revente de matériaux ont reculé de 400 K€ par rapport à une année 2022 particulièrement faste, il est vrai (record historique de près d'1 M€ de recettes), pour se situer légèrement au-dessus de la visée de la prospective.

La solidité des fondamentaux s'illustre dans les constats suivants :

- Les **recettes de redevance**, (pour mémoire plafonnées à 90% de la facturation réelle), se maintiennent à l'étiage de 2022, l'augmentation du produit de la facturation en 2023 ayant tout juste compensé un fléchissement des appels sur recouvrements des exercices antérieurs à 2023,
- Les **subventions des filières de recyclage** (REP) enregistrent une croissance sensible de + 460 K€ en raison :
  - o De la réception du liquidatif 2021 de CITEO (268 K€) avec un décalage d'une année, se cumulant avec le liquidatif 2022,
  - o D'un niveau de subventions des autres Eco organismes en progression de + 100 K€ comparé à l'exercice précédent.

Les bonnes performances environnementales induites par l'amélioration persistante du geste de tri contribuent à générer un tonnage de recyclables commercialisables en hausse, dans un cycle vertueux puisqu'il se double une baisse des tonnages enfouis ou incinérés.

- Le **retour de subventions** aux projets de développements que l'on n'avait plus perçues depuis 2020, permet d'engranger 30 K€ au titre du poste mutualisation et financement, créé en 2021. Attendus fin 2023, les 38 K€ de soutien à l'étude d'optimisation seront perçus en 2024 avec un léger décalage,
- La **gestion maîtrisée des marchés d'exploitation**, représentant un enjeu très fort puisqu'ils représentent plus de 50% des dépenses de fonctionnement. Ainsi, le niveau de ces dépenses a été maintenu sous la barre des 6 M€ (5.997.134 €, et ce malgré la progression inexorable de la TGAP et d'un environnement inflationniste. Principales raisons :
  - o La réduction sensible des tonnages collectés transportés et traités par rapport à 2022, pour quasiment toutes les matières collectées,
  - o Le nouveau marché de collecte qui a pris effet en janvier 2023.

Ces éléments viennent largement contre balancer :

- Une activité commerciale de la Recyclerie en repli à 200 K€, volontairement contenue afin d'être plus soutenable pour l'organisation et les agents. Un re équilibrage de l'activité au profit du démantèlement

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 033-253303499-20240404-COMPTADM2023-BF

a permis de soutenir les reventes de matériaux et de structurer la gestion des flux des matériaux apportés.

- Une masse salariale en progression de +9,5% pour les mêmes raisons que ces dernières années : application des révisions de la grille de la Convention Nationale des Déchets sur une proportion toujours plus forte de salariés sous statut privé au détriment des fonctionnaires (conséquence du passage en SPIC) mais au profit d'une professionnalisation de certains métiers (sécurité, travaux) bien que l'ingénieur en charge du pôle technique n'ait pas été remplacé.

Enfin, les frais généraux (regroupant les charges générales et les prestations au compte 611) connaissent une progression raisonnable malgré les hausses des prix des carburants, les coûts des réparations et d'immobilisation d'une flotte de camions en passe d'être totalement renouvelée en 2024, et le niveau élevé des assurances.

Au chapitre d'ordre 042, le niveau des amortissements atteignant 944 K€ traduit la montée en puissance des investissements réalisés ces dernières années, en particulier sur les bâtiments de Massugas.

**L'excédent de fonctionnement cumulé passe ainsi de 5, 418 M€ fin 2022 à 6,682 M€ fin 2023, avant affectation du résultat.** Cependant, comme détaillé dans les paragraphes suivants, une fraction du résultat cumulé devra être cette année affectée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

VUE D'ENSEMBLE CA 2023		Compta	Compta	Compta	BUDGET 2023	Compta
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP+BS	CA Réalisé 31/12/2023
DEPENSES						
011	Charges Générales hors 611	992 612 €	989 527 €	1 209 175 €	1 585 825 €	1 228 700,19 €
	611 des charges générales	127 230 €	108 977 €	93 268 €	213 530 €	255 125,41 €
	611-Marchés d'exploitation	5 212 581 €	5 925 968 €	6 171 486 €	6 166 679 €	5 997 133,70 €
	<b>Sous-Total 011 :</b>	<b>6 205 193 €</b>	<b>7 024 472 €</b>	<b>7 473 930 €</b>	<b>7 966 034 €</b>	<b>7 480 959,30 €</b>
012	Charges de Personnel	2 183 996 €	2 136 122 €	2 316 073 €	2 695 567 €	2 538 059,48 €
65	Autres charges de gestion courante	42 368 €	50 039 €	60 181 €	69 977 €	69 743,44 €
66	Charges Financières	92 178 €	87 598 €	78 649 €	82 885 €	71 177,34 €
67	Charges Exceptionnelles	27 740 €	17 319 €	15 871 €	39 993 €	37 636,61 €
68	Provisions pour risques et charges	0 €	4 502 €	0 €	41 467 €	25 251,00 €
042	Dotations aux amortissements/Cession	720 157 €	772 936 €	1 550 288 €	980 000 €	944 154,28 €
022	Dépenses imprévues				150 000 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €	5 290 429 €	0,00 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>9 271 631 €</b>	<b>10 092 988 €</b>	<b>11 494 993 €</b>	<b>17 316 352 €</b>	<b>11 166 981,45 €</b>
RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP+BS	CA Réalisé 31/12/2023
74	CDC- appels R/	7 782 039 €	8 841 626 €	9 357 779 €	9 334 882 €	9 330 365,80 €
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 254 298 €	954 144 €	938 092 €	991 040 €	1 401 014,00 €
	Autres subventions (ADEME, TOTAL)	32 827 €	0 €	0 €	55 000 €	30 000,00 €
	Remboursements sur CAE	52 334 €	84 682 €	94 970 €	54 570 €	101 395,10 €
	<b>Sous-Total 74 :</b>	<b>9 121 497 €</b>	<b>9 880 452 €</b>	<b>10 390 841 €</b>	<b>10 435 492 €</b>	<b>10 862 774,90 €</b>
70	Produit des services dont facturations	347 361 €	491 475 €	462 569 €	443 428 €	447 549,31 €
70	Revente de matériaux	293 699 €	788 173 €	975 015 €	554 472 €	572 864,70 €
013	Remboursements sur rémunération	103 789 €	18 910 €	63 470 €	41 200 €	38 483,82 €
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	185 438 €	275 293 €	335 965 €	231 800 €	223 000,36 €
76	Produits financiers	7 €	2 €	2 €	3 €	3,45 €
77	Produits exceptionnels	13 873 €	82 562 €	276 270 €	13 000 €	104 020,02 €
78	Reprise sur amortissements, depr. et prov.	0 €	0 €	0 €	0 €	4 502,00 €
042	Opération d'ordre	172 628 €	172 628 €	178 678 €	178 678 €	178 677,22 €
002	Solde cumulé reporté	0 €	0 €	0 €	5 418 279 €	0,00 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>10 238 292 €</b>	<b>11 709 495 €</b>	<b>12 682 809 €</b>	<b>17 316 352 €</b>	<b>12 431 875,78 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement (CA N):</b>		<b>966 661 €</b>	<b>1 616 507 €</b>	<b>1 187 816 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 264 894,33 €</b>
Résultat antérieur reporté		1 708 152 €	2 674 813 €	4 230 463 €		5 418 279,19 €
Affectation du résultat en investissement			-60 857 €			-800 449,18 €
Fonds de roulement après affectation du résultat		2 674 813 €	4 230 463 €	5 418 279 €		5 882 724,34 €

## 2. En section d'Investissement :

La section d'investissement présente un déficit de **-649.094 € en 2023** contre un excédent de **+266.313 € en 2022**, résultant :

- de recettes d'investissement de **944.154 €**, en recul de - 866.991 €,
- de dépenses d'investissement de **1.593.248 €**, en progression de + 44.416 €

Si l'exécution des dépenses d'investissement apparait relativement stable entre 2022 et 2023, la baisse constatée des recettes sur la même période ne doit pas alarmer car l'exercice 2022 s'était révélé atypique : d'une part, la régularisation de la situation comptable du terrain de Pineuilh (cf. le rapport 2022), et d'autre part, une dotation exceptionnelle aux amortissements de 800 K€, avaient fortement et artificiellement gonflé les recettes de la section (recettes d'ordre).

VUE D'ENSEMBLE CA 2023		Compta	Compta	Compta	BUDGET 2023	Compta
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP+BS	CA Réalisé 31/12/2023
<b>DEPENSES</b>						
16	Emprunts et assimilés	303 543 €	236 487 €	316 317 €	322 938 €	322 937,75 €
10	Réserves		309 854 €			
20	Immobilisations incorporelles	49 529 €	46 566 €	60 885 €	205 760 €	47 541,50 €
21	Immobilisations Corporelles	416 354 €	595 928 €	571 240 €	2 353 025 €	1 044 091,49 €
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	357 408 €	26 742 €	17 712 €	1 500 000 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)				2 637 144 €	0,00 €
27	Cautions et emprunts			200 000 €		
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	22 269 €	200 000 €	20 000 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	172 628 €	172 628 €	178 678 €	178 678 €	178 677,22 €
020	Dépenses imprévues d'Investissement				200 000 €	0,00 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>1 345 654 €</b>	<b>1 410 473 €</b>	<b>1 544 832 €</b>	<b>7 417 545 €</b>	<b>1 593 247,96 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
<b>RECETTES</b>		<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP+BS</b>	<b>CA Réalisé 31/12/2023</b>
13	Dotations et Fonds de réserve		90 740 €	60 857 €		
16	emprunts et assimilés	20 000 €	256 487 €	0 €	600 000 €	0,00 €
23	remboursements sur retenues de garanties					
040	Amortissements	720 157 €	772 936 €	1 550 288 €	980 000 €	944 154,28 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	22 269 €	200 000 €	20 000 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	5 290 429 €	
001	Excédent d'investissement reporté				527 116 €	
<b>TOTAUX :</b>		<b>786 349 €</b>	<b>1 142 432 €</b>	<b>1 811 145 €</b>	<b>7 417 545 €</b>	<b>944 154,28 €</b>

Résultat CA N :	<b>-559 305 €</b>	<b>-268 041 €</b>	<b>266 313 €</b>	<b>-649 093,68 €</b>
Solde reporté :	1 088 148 €	528 844 €	260 802 €	527 115,72 €
Solde cumulé :	<b>528 844 €</b>	<b>260 802 €</b>	<b>527 116 €</b>	<b>-121 977,96 €</b>
RAR Dépenses*	547 184 €	247 602 €	520 416 €	678 471,22 €
RAR Recettes	90 740 €	0 €	0 €	0,00 €
Besoin de financement fin N	0 €	0 €	0 €	<b>800 449,18 €</b>

### En dépenses :

- Les remboursements du capital de la dette au chapitre 16 ont été exécutés à hauteur de **322.938 €** (316.317 € en 2022), dans le cadre des échéances programmées pour chacun des emprunts en cours,

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 033-253303499-20240404-COMPTEADM2023-BF

- Les liquidations relatives aux opérations d'équipement se sont traduites par une augmentation du taux de réalisation du budget d'investissement comparé à l'exercice précédent (et détaillé ci-après),
- Au chapitre 040, l'amortissement des subventions est stable à **178.677 €**, en contrepartie d'une recette identique en section de fonctionnement.

En recettes :

- La seule recette enregistrée en 2023 est une recette d'ordre de **944.154 €** au chapitre 040 correspondant aux dotations aux amortissements que l'on retrouve également en fonctionnement.

Pour mémoire, le virement de la section de fonctionnement, prévu budgétairement, n'est jamais exécuté.

**Le solde d'exécution antérieur reporté d'investissement étant positif de 527.115,72 €, le nouveau solde d'exécution d'investissement fin 2023 devient négatif à -121.977,72 €.**

**Opérations d'Investissement réalisées par secteurs (Chapitres 20, 21 et 23)**

Ils se décomposent en :

- Opérations mandatées en 2023 : 1.091.633 €
- Opérations engagées en 2023 non mandatées : 678.471 €

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes opérations par secteurs :

Investissements/Opérations	BUDGET 2023	MANDATE 2023	RESTE ENGAGE	REALISE 2023	TX EXECUTION
100 Administratif et divers	44 045 €	40 255 €	8 714 €	48 970 €	111%
102 Equipements Parc	551 299 €	262 439 €	256 223 €	518 662 €	94%
103 Equipements Sce Exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
104 Communication	113 492 €	41 884 €	47 994 €	89 878 €	79%
105 Travaux déchèteries	565 133 €	281 194 €	120 783 €	401 977 €	71%
106 Transports-Matériel roulant	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
107 Matériels de collecte	344 091 €	205 857 €	18 316 €	224 173 €	65%
108 Quai de transfert Massugas	234 596 €	80 215 €	54 418 €	134 633 €	57%
109 Recyclerie	873 160 €	114 883 €	150 891 €	265 773 €	30%
110 Nelle Déchèterie Saint Magne	942 600 €	6 700 €	21 133 €	27 833 €	3%
111 Biodéchets	390 369 €	58 205 €	0 €	58 205 €	15%
<b>Investissements programmés en 2023</b>	<b>4 058 785 €</b>	<b>1 091 633 €</b>	<b>678 471 €</b>	<b>1 770 104 €</b>	<b>44%</b>
Dépenses imprévues	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0%
Investissements futurs	2 637 144 €	0 €	0 €	0 €	0%
<b>Total investissements BS 2023</b>	<b>6 895 929 €</b>	<b>1 091 633 €</b>	<b>678 471 €</b>	<b>1 770 104 €</b>	<b>26%</b>

Le taux d'exécution du budget des 4,048 M€ d'investissement programmés pour 2023 ressort en première analyse à 44%. Cependant, 900.000 € ayant été affectés à l'opération de réhabilitation de la déchèterie de Saint Magne, dont les travaux ont été reportés en 2024, le taux d'exécution à retenir pour appréhender correctement la réalité de l'effort d'investissement réalisé est plutôt de :  $1.770 \text{ K€} / 3.159 \text{ K€} = 56\%$ , en tenant compte des dépenses engagées non encore liquidées.

Les principales réalisations 2023 sont les suivantes :

Sur le parc (code 102) :

- Acquisition effective du broyeur mobile de déchets verts HANTSCH (251 K€)
- Engagement de l'acquisition d'une chargeuse pour le parc (255 K€)

En déchèteries (code 105) :

- Achat de 15 bennes de transport pour les polybennes (111 K€)
- La réalisation des clôtures béton de Gensac et Rimons (60 K€)
- Une plateforme béton à La Réole (46 K€)
- L'acquisition du terrain d'extension de la déchèterie de Saint Magne (51 K€)

En matériel de collecte (code 107) :

- L'acquisition (récurrente) de bacs de collecte en Porte-à-Porte (119 K€)
- L'acquisition de bornes aériennes et d'un ilot de PAV enterré à La Réole (65 K€)
- Le remplacement du fourgon de livraison du service conteneurisation (40 K€)

A la Recyclerie (code 109) :

- L'acquisition d'un fourgon (40 K€)
- La poursuite des études et la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre ANTEA pour 164 K€

Les restes à réaliser en dépenses, pour un montant de 678.471 €, sont constitués essentiellement :

- ⇒ De la chargeuse pour le parc (255.000 €), marché notifié avant le 31/12/2023
- ⇒ Du solde des études relatives à la construction de la déchèterie de St Magne (133.597 €)

Dont il est tenu compte dans les réalisations 2023.

Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes au 31/12/2023.

**Le solde de financement de la section d'investissement 2023 ressort à - 800.449,18 € (déficit).**  
 Il y aura lieu d'affecter une fraction du résultat de fonctionnement en investissement à cette hauteur.

Il conviendra de reprendre au Budget Supplémentaire 2024 (section d'investissement) :

- En recettes :
- Le résultat cumulé fin 2023, soit -121.977,96 €
- En dépenses :
- Les restes à réaliser d'investissement 2023, soit 678.471,22 €

**Soit un besoin de financement de la section d'investissement 2024 de 800.449 €, pris en compte dans l'affectation du résultat 2023.**

**Equilibres financiers : évolution de la capacité de désendettement fin 2023**

Eu égard à l'épargne brute générée en 2023 (2,029 M€), et au solde de la dette au 31/12/2023 (3,842 M€), la capacité de désendettement à la fin de l'exercice clôturé s'élève à 1,8 année.

